



Escroquerie par un particulier

Par **stéphanie57290**, le 19/11/2011 à 16:54

Bonjour,

J'ai acheté une voiture à un particulier, il y a un an et demi, le problème est qu'il y avait énormément de réparations à faire dessus :

- compteur kilométrique bloqué
- boss non décelable au contrôle technique sur le berceau qui fait "tanguer" la voiture.
- radiateur pourri
- le verre l'optique de phare collée
- etc

Et nous avons voulu nous rétracter pour la vente, donc nous avons appelé ce monsieur, qui nous avez promis soit de nous reprendre la voiture à son prix ou de nous payer les réparations.

Nous avons attendus jusqu'à maintenant, nous avons été dans un garage, nous savons que la voiture est irréparable.

Pouvons nous tenter une procédure sans plus de frais pour récupérer nos 1100 €, dans un avenir proche, sachant que la personne nous a annoncé qu'il n'était pas solvable et qu'il affirme que la voiture ne lui appartenait pas quand il nous l'a vendu..

Par **pat76**, le 19/11/2011 à 18:53

Bonjour

Il y a un an et demi que vous avez acheté le véhicule et c'est maintenant que vous réclamez.

Vous auriez dû agir dans les 8 jours après votre appel à votre vendeur

Lorsque vous avez acheté la voiture vous saviez dans quel état il était.

Vous l'aviez essayé et examiné avant de payer l'achat?

De plus, il vous a vendu une voiture qui ne lui appartenait pas, vous avez contacté le véritable propriétaire?

Par **stéphanie57290**, le **20/11/2011** à **21:19**

merci de votre réponse Pat76

Enfaite c'est plus compliqué que ça...

Ce monsieur nous a dit qu'il y avait des réparations à faire dessus et qu'il prendrais les réparations à sa charges.

Il nous a donc repris la voiture après l'achat pour la réparer...ça à durée des mois...

Après avoir récupéré la voiture dans le même état au final malgré quelques pièces changées, nous avons à ce moment commencer à demander à ce monsieur de nous rembourser la voiture ou donc de nous donner l'argent pour réparer convenablement cette voiture. D'ou l'attente (car il n'est pas solvable à très peu de sous soidisans et donc nous avons laisser le temps à ce monsieur de se "retourner")

Nous avons donc été dans un garage pour connaitre l'étendu des réparations et le garagiste nous a bien expliqué que les pièces qui ont été changés étaient de très mauvaises qualités, comme l'état général de la voiture.

Nous avons donc appelé ce monsieur, il y a quelques jours pour lui expliquer que nous voulions le remboursement total de la voiture puisque la voiture était irréparable, que nous avons passienté assez de temps etc..Refus catégorique biensure de ce monsieur qui nous a dit : " faite ce que vous voulez, je suis pas solvable et la voiture ne m'appartenait pas, j'aurais de quoi me retourner contre l'ancien propriétaire.." (l'appartenance de la voiture,nous l'avons su, il y a donc quelques jours)

d'ou mon inscription sur ce site le jour même pour en savoir plus sur la situation, s'il était possible de faire vraiment quelque chose ou si ça n'en vallait plus la peine.

Par **mimi493**, le **20/11/2011** à **22:40**

[citation]la voiture ne m'appartenait pas[/citation] mais quand vous avez acheté le véhicule, la carte d'immatriculation, le certificat de cession et le nom du vendeur sur sa pièce d'identité étaient bien tous au même nom et prénom ?

Par **stéphanie57290**, le **20/11/2011** à **23:05**

merci mimi 493 de prendre le temps de répondre...

Enfaite le certificat de cessation était au nom du monsieur qui me la vendu (meme nom que sur sa carte d'identité)

mais la carte d'immatriculation était à l'ancien propriétaire que nous ne connaissons pas.

Apparament c'est un homme qui achète des voitures qui ne les roulent pas mais les 'retapent' pour les revendre..

Par **mimi493**, le **20/11/2011** à **23:08**

Vous avez donc acheté une voiture à une personne à qui elle n'appartenait pas. Vous comprenez que c'est comme ça qu'on se retrouve condamné en justice pour recel de voiture volée ?

Et comment avez-vous pu l'immatriculer à votre nom ?

Par **stéphanie57290**, le **20/11/2011** à **23:22**

La voiture est passée à la préfecture.

Normalement il été censé refaire la carte grise, il ne l'a pas refaite.

Mais il était propriétaire de la voiture de part la cessation de véhicule à son nom et de part le quitus fiscale qui nous a été remis par le centre des impots

Donc pour nous tout été en règle et donc ses paroles n'ont aucuns sens

Après peut être que les défauts datent de l'ancien propriétaire et qu'il le lui a cachés ou non signalés...

Nous n'en savons pas plus, pourquoi l'ancien propriétaire est mêlé à tout cela